

POLITIQUE DE VALORISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

Octobre 2007

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Présentation.....	3
1 - Fondements de la politique.....	4
2 - Principes directeurs.....	4
3 - Buts.....	5
4 - Objectifs.....	5
5 - Responsabilités.....	5
6 – Moyens d’action.....	6
7 – Comité de la langue française.....	9

PRÉSENTATION

Les origines de cette politique remontent à 1987, alors que le conseil d'administration de la corporation du collège Beaubois approuvait un plan d'action dont l'objectif était l'adoption d'une politique de valorisation de la langue française au Collège.

De fait, la politique a été adoptée par le Conseil d'administration en février 1989 puis modifiée le 13 juin 1989. Elle a été réécrite en 1992 comme suite à l'implantation à Beaubois d'un secteur primaire, puis révisée en 1999 pour tenir compte des modifications apportées à la politique d'évaluation pédagogique.

La révision de 2007 était impérative, ne serait-ce que pour réaffirmer à la communauté de Beaubois que la valorisation de la langue française s'appuie sur des valeurs qui façonnent l'identité de notre institution, notamment sur le plan culturel. Il est aussi apparu nécessaire d'actualiser les dispositions de cette politique de manière à tenir compte de l'évolution du Collège dans son environnement.

La politique établit les fondements et les principes directeurs sur lesquels s'appuient plusieurs dispositions qui visent à valoriser la langue française au Collège. Elle prévoit aussi la mise sur pied d'un comité de la langue française composé des représentants de tous les groupes d'intervenants dont le mandat consiste à formuler au conseil d'administration des recommandations ayant trait à l'application, l'amélioration ou la modification de ces dispositions.

* * *

Les membres du comité qui ont œuvré à la rédaction de cette politique sont Sylvie-Anne Barbeau, représentante du conseil d'administration, Nicole Beaubien, directrice du préscolaire et du primaire, Mario Bourassa, animateur de pastorale, Pierre Gauvin, représentant de l'Association des parents du collège Beaubois (APCB), Carole Leclerc, enseignante du primaire, Marie Le Page, enseignante du secondaire, Jean-Guy Sylvestre, directeur du secondaire et Daniel Trottier, directeur général.

1. FONDEMENTS DE LA POLITIQUE

1.1 L'acte constitutif de la corporation du collège Beaubois

L'acte constitutif de la corporation du collège Beaubois indique qu'elle a pour objet d'administrer un établissement d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire identifié par son caractère francophone, qui offre aux élèves qui le fréquentent des services en français.

1.2 Les encadrements légaux

La présente politique est conforme aux dispositions légales et réglementaires, notamment à la Charte de la langue française et au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire. Celui-ci indique, à l'article 35 :

L'école doit prendre les mesures nécessaires pour que la qualité de la langue écrite et parlée, dans l'apprentissage et dans la vie de l'école, soit le souci de chaque enseignant, quelle que soit la matière enseignée, et de tous les membres du personnel de l'école.

2. PRINCIPES DIRECTEURS

- 2.1** Compte tenu de sa mission d'éducation, le Collège doit prendre les moyens pour assurer la qualité de la langue française utilisée par ses élèves et les membres de son personnel.
- 2.2** La qualité du français est une responsabilité partagée au sein du Collège.
- 2.3** La communication écrite et verbale dans un français de qualité est un instrument au service de l'autonomie de l'élève et de l'exercice futur de sa citoyenneté.
- 2.4** Un enseignement du français de qualité est préalable à toute action visant à valoriser le français. Par ailleurs, seul un milieu stimulant et riche culturellement pourra rendre attrayant l'usage du français.
- 2.5** L'enseignement du français est d'autant plus efficace que tous les éducateurs se sentent concernés. Car s'il est vrai que l'apprentissage de l'élève dans plusieurs disciplines dépend de sa maîtrise de la langue, il n'en demeure pas moins que tous les programmes d'études concourent au développement des compétences en français.
- 2.6** La valorisation des productions orales et écrites des élèves, la mise en œuvre de mesures incitatives et l'application du règlement sont des moyens complémentaires visant la promotion et l'usage d'un français de qualité.

3. BUT DE LA POLITIQUE

La politique de valorisation de la langue française du collège Beaubois a pour but :

- De promouvoir l'utilisation d'un français correct au Collège ;
- De mobiliser tous les membres de la communauté de Beaubois dans la constitution et le maintien d'un environnement qui met en valeur la langue française, tant sur le plan de la communication que sur le plan culturel ;
- De responsabiliser tous les intervenants du Collège, les élèves et leurs parents en ce qui a trait à l'utilisation correcte du français.

4. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- 4.1** Permettre aux élèves de développer leurs compétences en français dans l'ensemble des matières à l'étude, sauf celles reliées à l'apprentissage d'une autre langue, de même que dans le contexte des activités parascolaires.
- 4.2** Viser l'amélioration constante de la qualité de la langue française utilisée dans le cadre des communications internes et externes du Collège.
- 4.3** Favoriser la collaboration des membres du personnel, des élèves et de leurs parents, dans toutes les actions visant la valorisation de la langue française.
- 4.4** Stimuler l'intérêt des élèves pour la culture de la francophonie.
- 4.5** Reconnaître les efforts et les succès des élèves dans les activités, projets et réalisations qui mettent en valeur la langue française et la culture francophone.

5. RESPONSABILITÉS

5.1 Responsabilités de l'élève

- S'engage à vivre en français à Beaubois ; signe à cet effet un contrat avec l'établissement au début de chaque année scolaire ;
- Lorsqu'il se trouve au Collège, s'efforce de communiquer dans un français correct en tout temps et en tous lieux ;
- S'engage activement dans les activités d'apprentissage visant l'amélioration de ses compétences en français ;
- Participe aux activités de valorisation de la langue française proposées à Beaubois ;
- Observe le règlement relatif à l'application de cette politique.

5.2 Responsabilités du parent

- Reconnaît la valeur et l'importance de la politique de valorisation de la langue française du Collège ;
- Signe avec son enfant le contrat selon lequel celui-ci s'engage à vivre en français à Beaubois ;
- Appuie le Collège dans l'application de la politique ;
- Encourage son enfant à vivre à Beaubois en accord avec la politique, notamment à en observer les aspects réglementaires ;
- Peut participer, par l'entremise de l'Association des parents du collège Beaubois, aux concours, événements culturels et activités de valorisation de la langue française à Beaubois.

5.3 Responsabilités du membre du personnel

- Communique dans un français correct dans le cadre de ses fonctions ;
- Intervient dans son milieu afin d'améliorer la qualité du français ;
- S'engage au besoin dans des activités de perfectionnement visant l'amélioration de ses habiletés à communiquer dans un français correct ;
- S'implique dans les activités de rayonnement de la langue française et de sa culture.

5.4 Responsabilités de la Direction

- Communique dans un français correct dans le cadre de ses fonctions ;
- S'assure de la diffusion de la politique auprès du personnel et des partenaires du Collège ;
- S'assure de l'application de la politique et de sa mise à jour ;
- Soutient le personnel dans l'application de la politique ;
- Lors du processus d'embauche, vérifie les compétences en français des candidats ;
- Offre au personnel des activités de perfectionnement en français en lien avec l'exercice des fonctions de travail ;
- En collaboration avec des membres du personnel et les partenaires du Collège, organise des activités diverses ayant comme objectif de valoriser le français et d'améliorer la qualité de la langue écrite et parlée des élèves et du personnel.

6. MOYENS D'ACTION

Apprentissage et enseignement

- 6.1** Les titulaires du primaire et enseignants de français du secondaire donnent un enseignement du français en conformité avec les orientations fondamentales du programme d'études, axé sur le développement des compétences en lecture, écriture et communication orale.

- 6.2** Pour amener les élèves à prendre conscience de la richesse de la langue française et développer chez eux le goût du français, les enseignants accordent une grande importance aux textes littéraires tant en écriture qu'en lecture, de manière à permettre aux élèves de profiter de l'apport des grands auteurs de la littérature d'expression française.
- 6.3** Selon les besoins, le Collège met à la disposition des élèves des services d'orthopédagogie (au primaire), des cours de mise à niveau et de récupération (au secondaire), permettant une maîtrise accrue de la langue.
- 6.4** Les enseignants collaborent étroitement avec la personne responsable de la bibliothèque pour développer chez les élèves le goût de la lecture.
- 6.5** Toutes les matières, hormis l'anglais langue seconde et l'espagnol, contribuent à l'apprentissage du français. Les matières sont mises à contribution pour développer les compétences des élèves en lecture, écriture et communication orale.
- 6.6** Au primaire, les parents reçoivent à chaque étape sur un formulaire distinct du bulletin scolaire les commentaires du titulaire en ce qui a trait à la qualité de la langue française utilisée par leur enfant dans l'ensemble des matières.

Évaluation pédagogique

- 6.7** Tous les élèves du Collège sont soumis aux dispositions de la Politique d'évaluation pédagogique portant précisément sur la maîtrise du français. Cette politique prévoit notamment des normes de promotion annuelles incluant un seuil de réussite en français, de même que des modalités d'évaluation de la qualité du français écrit dans l'ensemble des matières.

Valorisation et promotion du français

- 6.8** Pour valoriser la production écrite, en particulier la production de textes littéraires, tous les élèves du Collège participent annuellement au concours de création littéraire du Collège. Ce concours donne lieu à des remises de prix et à la publication d'un recueil des meilleurs textes.
- 6.9** Au primaire, dans le but d'inciter les écoliers à mémoriser les mots d'orthographe d'usage faisant partie du programme d'études de chaque degré, un concours d'épellation est organisé dans toutes les classes.
- 6.10** Au secondaire, les meilleurs élèves de chaque groupe en orthographe participent à la Dictée du Président. Cette activité annuelle permet de valoriser l'habileté en orthographe et de récompenser les meilleurs. Les membres du personnel sont aussi invités à participer à ce concours.
- 6.11** Au secondaire, des projets ponctuels sont mis en oeuvre dans chaque matière pour promouvoir le français.

- 6.12** Le système des mérites scolaires comporte une catégorie pour honorer les élèves qui se distinguent par la qualité de la langue qu'ils utilisent tout au long de l'année.
- 6.13** Tous les élèves du Collège sont encouragés à participer à divers concours organisés à l'extérieur du Collège¹.
- 6.14** Le Collège favorise la tenue d'activités visant à promouvoir, dans l'établissement, la valorisation de la langue française : représentations théâtrales, spectacles, expositions thématiques, dictée familiale au primaire, etc.
- 6.15** La participation aux activités de la Semaine nationale de la francophonie, de même que la promotion d'événements spéciaux de la francophonie internationale sont encouragées.
- 6.16** Des personnes ressources extérieures au Collège, reconnues pour leur excellence dans le domaine, peuvent être mises à contribution : conférenciers, troupes de théâtre, artistes de la scène, etc.

Autres mesures

- 6.17** Au collège Beaubois, le français est la langue de travail ; les membres du personnel utilisent le français notamment lorsqu'ils se trouvent en présence d'élèves, sauf les professeurs qui enseignent une langue seconde ou étrangère.
- 6.18** En s'inscrivant à Beaubois, l'élève s'engage à vivre en français. Il signe un contrat à cet effet au début de chaque année scolaire. L'élève qui ne respecte pas son engagement devra subir les conséquences prévues au règlement.
- 6.19** L'analyse des demandes d'admission en 1^{re} secondaire doit vérifier de façon prioritaire la connaissance du français des candidats. Ce critère, à lui seul, compte pour au moins la moitié dans le pointage servant à déterminer l'acceptation d'un candidat.
- 6.20** Toute affiche doit être rédigée en français correct. Les élèves observent à cet égard le règlement sur l'affichage du Collège et doivent faire autoriser leurs affiches avant de les exposer.
- 6.21** Toute manifestation publique (spectacle, théâtre...) doit se dérouler entièrement en français. Une autorisation explicite du Comité de gestion est nécessaire pour faire exception à cette règle.
- 6.22** Toute communication publique doit se faire dans un français correct et être autorisée par un membre de la direction.

¹ On trouvera en annexe des exemples de concours qui contribuent à mettre en valeur la langue française.

- 6.23** À l'embauche, le Collège vérifie la maîtrise de la langue française de son personnel.
- 6.24** Le Collège prévoit, dans sa politique de perfectionnement, la possibilité d'offrir aux membres du personnel des activités de perfectionnement en français, adaptées à leurs besoins et fonctions.

7. COMITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

- 7.1** Un comité de la langue française est mis sur pied chaque année pour formuler au Conseil d'administration du Collège toute recommandation ayant trait à l'application, à l'amélioration ou à la modification de la présente politique.
- 7.2** Le comité de la langue française est composé comme suit: deux enseignants, un membre du personnel autre qu'enseignant, deux membres de la direction, deux parents et un membre du Conseil d'administration (sans droit de vote).
- 7.3** Ce comité siège au moins à deux reprises au cours d'une année scolaire.

ANNEXE

Exemples de concours qui contribuent à la mise en valeur de la langue française

La *dictée P.G.L.* organisée par la Fondation Paul Gérin-Lajoie
(http://www.fondationpgl.ca/fr/projetsCanadiens/la_dictee_pgl.htm).

La *dictée des Amériques* organisée par le gouvernement du Québec, en collaboration avec Télé-Québec
(<http://www.dicteedesameriques.com/index.aspx>).

Le concours de poésie de l'*Association québécoise des professeurs de français* (AQPF)
(<http://www.aqpf.qc.ca/activites/concours-poesie.htm>).

Le concours *Dire le monde en français* du Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ), en collaboration avec l'Office québécois de la langue française
(http://www.conseil-cpiq.qc.ca/francofete/comm_23mars07.pdf).

Le concours *Histoires et regards croisés : histoires de vies franco-québécoises*, organisé par les ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de France, des Relations internationales du Québec et des Affaires étrangères de France
(<http://concours2008.educationquebec.qc.ca/index.htm>).